

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITE SYNDICAL**
Séance publique du 23 novembre 2022



Convocation adressée le 17 novembre 2022
Compte rendu affiché le 30 novembre 2022
Nombre de membres du comité syndical en exercice : 12
Nombre de membres du comité syndical présents ou représentés : 11

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois du mois de novembre, à 15h30, le comité syndical du syndicat mixte de gestion du conservatoire à rayonnement régional de Lyon, dûment convoqué le 17 novembre 2022 par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, présidente, s'est réuni salle Berlioz au conservatoire, 4 montée Cardinal Decourtray à Lyon, sous la présidence de Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, et a été diffusé en direct sur la chaîne Youtube du conservatoire.

Présent(e)s : Yves BEN ITAH ; Stéphanie LEGER ; Richard MARION ; Patrick ODIARD ; Nathalie PERRIN-GILBERT ; Luc SEGUIN

Absent(es) excusé(es) : Samira BACHA-HIMEUR ; Tristan DEBRAY ; Nadine GEORGEL ; C. SUBAI ; Cédric VAN STYVENDAEL ; Florence VERNEY-CARRON

Procuration : Samira BACHA HIMEUR à Nathalie PERRIN-GILBERT
Tristan DEBRAY à Patrick ODIARD
Nadine GEORGEL à Nathalie PERRIN-GILBERT
Corinne SUBAI à Richard MARION
Cédric VAN STYVENDAEL à Richard MARION

Secrétaire : Yves BEN ITAH

**VALIDATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA REGIE PERSONNALISEE
« ACADEMIE DE FOURVIERE »**

Rapporteur : Patrick ODIARD

Lors de sa séance du 22 juin dernier, le comité syndical a décidé de mettre fin à la régie « Académie de Fourvière », régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière qu'il avait créée en 2011.

Bien qu'ayant cessé toute activité, la régie a donc eu une existence juridique jusqu'au 30 juin 2022 et son conseil d'administration a par conséquent voté un budget primitif pour l'exercice 2022.

La seule dépense enregistrée est le versement des indemnités 2021 et 2022 au régisseur de recettes et d'avances de la régie qui a procédé aux dernières opérations et à la clôture de ces régies comptables.

Il appartient au comité syndical de valider le compte administratif 2022 de cette structure après sa dissolution.

Ce dernier se présente de la façon suivante :

Section de fonctionnement

Dépenses	440,00 €
Recettes	0,00 €
Résultats de l'exercice	- 440,00 €
Résultats antérieurs	5 851,00 €
Résultat de clôture	5 411,00 €

Le budget de la régie ne comporte que la seule section de fonctionnement.

Le comité syndical, à l'unanimité,

- ✓ **donne** acte de la présentation du compte administratif 2022 tel que décrit ci-dessus,
- ✓ **constate** l'identité de valeur avec les indications portées au compte de gestion 2022,
- ✓ **arrête** les résultats tels que présentés ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

La Présidente,

Nathalie PERRIN-GILBERT

